

Mairie d'Etival-lès-Le Mans  
72700 Etival-lès-Le Mans

## DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

☐ 1ère CATEGORIE

☒ 3ème CATEGORIE

### **Monsieur le Maire**

Je soussignée REUILLÉ Marie, Présidente du club de pétanque d'Etival-lès-Le-Mans domiciliée à Voivres lès Le Mans, 14 hameau Des Randonnays  
ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons  
du samedi 25 octobre 2025 à 13 heures  
au samedi 25 octobre 2025 à 20 heures

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 18 février 2025

*Signature*



### **ARRETE DU MAIRE N° 2025-018**

Je soussigné(e) Emmanuel FRANCO

Maire d'Etival-lès-Le-Mans

Vu la demande ci-dessus.

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique ;

Vu

Arrête :

Madame REUILLÉ Marie, Présidente du club de pétanque d'Etival-lès-Le-Mans est autorisée à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3<sup>ème</sup> catégorie  
Au terrain de pétanque d'Etival-lès-Le-Mans

Du samedi 25 octobre 2025

à 13 heures

Au samedi 25 octobre 2025

à 20 heures

à l'occasion d'un concours de pétanque

à charge pour elle de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Etival-lès-Le-Mans, le 18 février 2025

*Le Maire,*

